

MODALITES DU STAGE

PUBLIC CONCERNE	PREREQUIS
<ul style="list-style-type: none"> Travailleur ayant, au sein de l'entreprise, les compétences nécessaires pour : diriger et coordonner l'exécution des travaux, mettre en œuvre le mode opératoire 	<ul style="list-style-type: none"> Avoir plus de 18 ans Aptitude médicale mentionnant « non contre-indication au port des appareils respiratoires » Maîtriser la langue française

OBJECTIFS DU STAGE

L'accent est mis sur les aspects pédagogiques. L'encadrement de chantier doit pouvoir mettre en œuvre les mesures de protection des travailleurs et du chantier élaborées par l'encadrement technique, tout en sachant en décliner la partie opérationnelle auprès des opérateurs

- Identifier les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération de fibres d'amiante et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits
- Appliquer et faire appliquer par son équipe, les procédures adaptées aux interventions sur des matériaux contenant de l'amiante
- Respecter et faire respecter le mode opératoire visant la protection des salariés et celle de l'environnement

EVALUATION ET VALIDATION DU STAGE

- Evaluation pratique en plateforme pédagogique et entretien individuel
- Evaluation théorique sous forme de QCM
- Chaque demi-journée le stagiaire signe l'attestation de présence à la formation validée par le formateur
- Remise d'une attestation de compétences individuelle justifiant l'acquisition des connaissances (valable 3 ans maximum), en cas d'évaluation positive ainsi qu'une attestation de présence

METHODES PEDAGOGIQUES

- Exposés sur diaporama et vidéo projecteur alternant avec mises en situation sur plateforme pédagogique
- Contenu adapté à l'activité des travailleurs. La formation se déroule alternativement en salle et sur plateforme pédagogique
- Remise d'un support de stage

DUREE / EFFECTIF	DATES ET LIEUX DE SESSION
<ul style="list-style-type: none"> 5 jours (35 heures) <p>Sessions de 10 stagiaires maximum 6 stagiaires minimum</p>	<ul style="list-style-type: none"> Horaires ~ 8h00 - 12h00 ~ 13h30 - 17h00 <ul style="list-style-type: none"> Consulter notre planning et nous contacter Les sessions se déroulent au sein des locaux AGCIP

PROGRAMME PEDAGOGIQUE

☛ L'amiante et risques associés

- Caractéristiques et propriétés de l'amiante et ses effets sur la santé, notamment les effets cancérogènes
- Produits et dispositifs susceptibles de contenir de l'amiante

☛ Les exigences de la réglementation et ses évolutions

- Interdiction de l'amiante - Prévention du risque amiante et des autres risques afférents aux interventions sur les matériaux amiantés
- Dispositions relatives à la surveillance médicale à la traçabilité des expositions et à l'information personnelle des travailleurs
- Formations obligatoires à la sécurité du personnel - Droit de retrait en cas de danger grave et imminent...
- Réglementation relative au transport et à l'élimination des déchets amiantés
- Modalité d'identification des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante
- Contenu et diffusion du mode opératoire

☛ Procédures et méthodes d'intervention

Evaluation des risques

- Prise en compte des conclusions de l'évaluation des risques - Choix des méthodes de travail
- Définition des procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement - Notions de ventilation et aspiration
- Appliquer le mode opératoire

Application des procédures et des moyens prévus pour assurer la sécurité et le déroulement de l'intervention

- Procédures opératoires spécifiques au type d'activité exercée pour la préparation, la conduite
- Restitution des zones de travail et les procédures de contrôle en cours d'intervention
- Procédures opératoires garantissant la protection des travailleurs et de l'environnement
 - méthodes de réduction d'émission de fibres d'amiante et les procédures de contrôle
 - procédures de décontamination du personnel et des équipements, procédures d'entrée et de sortie de zone confinée

- mise en œuvre des moyens permettant d'assurer les conditions optimales d'aéraulique
- mise en œuvre des moyens techniques et matériels pour maîtriser les principes de ventilation et captage des poussières à la source
- mise en œuvre des équipements de protection collective (EPC) adaptés en fonction des opérations
- choix des équipements de protection individuelle (EPI) adaptés, leurs limites d'efficacité, les facteurs de protection, les durées de port
- mesures correctives nécessaires à la bonne réalisation des interventions

Gérer les situations d'urgence

- Identifier des situations anormales sur la base de l'évaluation des risques
- Informer sur la mise en œuvre des conduites à tenir dans ces situations
- Adaptation des procédures d'urgence aux situations réelles en accord avec la hiérarchie

☛ Expliquer et faire appliquer par les opérateurs le mode opératoire

- Avertir des risques spécifiques à l'intervention
- Transmettre et contrôler la mise en œuvre des méthodes et procédures convenues
- Rappeler les consignes relatives aux EPI et EPC
- Faire appliquer les procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation, de transport et d'élimination des déchets
- Conduites à tenir lors de situation d'urgence
- Vérification de la bonne compréhension et de l'adhésion concernant les procédures opératoires

☛ Transmettre les informations nécessaires à l'encadrement

- Faire remonter les informations chantier et adaptations du mode opératoire
- Traçabilité des opérations réalisées, des dysfonctionnements rencontrés
- Transmission à l'encadrement de chantier de l'information et du savoir-faire sur la prévention des risques liés à l'amiante